



FICHE OUTILS n°14

Prendre en compte le confort climatique dans l'aménagement



CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

Le rapport de présentation peut comprendre :

- Un profil climatique de la commune avec les principales données météorologiques notamment les directions des vents dominants et la pluviométrie
- Une carte des hauteurs de bâtiments qui permettra d'alimenter la réflexion sur l'ensoleillement des façades en hiver notamment.
- Un repérage des îlots de chaleurs pour les communes les plus urbaines.
- Une carte des sources, ruisseaux, des canaux et des cours d'eau en particulier lors de leur traversée de zones urbaines ou à urbaniser. Le cheminement de l'eau peut participer au confort climatique en particulier au rafraîchissement des espaces libres.



Lorsqu'un PCAET existe, les dispositions de ce document s'appliquent.



AFFIRMER DANS LE PADD L'OBJECTIF DE LA COMMUNE

Au delà de la réglementation des performances énergétiques liée au logement, l'ambition d'assurer un confort climatique satisfaisant aux futurs habitants et usagers en particulier concernant les espaces publics a sa place dans le PADD.



ADAPTER LES RÈGLES DU PLU

Plusieurs outils du règlement du document d'urbanisme peuvent contribuer au confort climatique des habitants de la commune.

- Une annexe du règlement peut lister les espèces végétales à privilégier en lien avec le changement climatique et le climat local.
- Imposer la démolition de bâtiments pour créer des espaces ouverts et supprimer des masques trop importants limitant l'ensoleillement de façades.
- Il est important que les OAP sectorielles prévoient une réflexion sur le confort climatique en décrivant l'orientation des bâtiments, en particulier les façades principales, en encourageant les logements traversants, en prenant en compte la surchauffe d'été tout en veillant à l'ensoleillement des espaces extérieurs, en privilégiant l'accès aux logements par le Nord...

- Des règles définissant des distances d'implantation des bâtiments qui permettent un ensoleillement acceptable.
- Des règles de hauteurs qui limitent les effets de masques de bâtiments sur d'autres.
- Une obligation de plantation d'arbres en lien avec la création de places de stationnement permet de réduire l'impact de la surface en enrobé sur la surchauffe.
- L'instauration de coefficient de végétalisation qui réduisent la part d'espace minéral dans les zones à vocation d'habitat comme d'activités.
- L'instauration d'un coefficient de biotope par surface avec la définition des matières et revêtements et leur notation qui permet d'imposer un résultat à atteindre en termes de végétalisation tout en laissant des marges de manoeuvre aux aménageurs.



PRENDRE EN COMPTE LES DONNÉES CLIMATIQUES DANS LA LOCALISATION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Une connaissance fine du contexte climatique local en particulier les masques solaires, les endroits particulièrement venteux, etc permet d'alimenter les réflexions sur les secteurs d'urbanisation future, les aménagements d'espaces publics, l'orientation de bâtiments, la végétalisation...

Pour les nouvelles opérations, lorsque cela est compatible avec les contraintes locales et le tissu urbain existant, un schéma de voiries axé Nord-Sud ou Est-Ouest favorise l'implantation de bâtiments dont la façade principale est orientée vers le Sud. La captation de l'énergie solaire et la protection contre la surchauffe d'été sont alors plus faciles.



POUR ALLER PLUS LOIN

<p>Le Plan Climat Air Energie Territorial de Valence Romans Agglo</p>		<p>www.valenceromansagglo.fr</p>
<p>Le Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration de ARCHE agglo</p>		<p>www.archeagglo.fr</p>
<p>Le Vademecum du PCAET de Valence Romans Agglo</p>		<p>www.valenceromansagglo.fr</p>

- La commune peut réaliser une **Approche Environnementale de l'Urbanisme** (AEU), sur l'ensemble du territoire ou sur certains secteurs de développement. Cette approche permet d'étudier de manière systématique et transversale les thématiques de l'environnement et de la qualité de vie et d'alimenter le PLU et/ou les projets urbains de recommandations ciblées et adaptées au contexte local.